

Communiqué conjoint: Appeler à une action internationale pour mettre fin à la punition collective de la population de Gaza et protéger les manifestants

Gaza- Une conférence de presse a été organisée aujourd'hui à l'enceinte médicale d'Al-Shifa par l'Observatoire Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme, dans laquelle il a publié une déclaration de presse conjointe signée par 27 organisations internationales différentes.

Cette déclaration vient à la lumière du récent massacre de Palestiniens résultant du recours excessif à la force par l'armée israélienne pour disperser des manifestants non armés, faisant des dizaines de morts et plus de 2 000 blessés.

Depuis le début des manifestations hebdomadaires à la frontière entre Israël et Gaza, le 30 mars 2018, les soldats israéliens stationnés à la clôture ont fait un usage excessif de la force meurtrière, tuant des dizaines de manifestants palestiniens, dont la plupart ne représentaient aucune menace pouvant justifier de prendre leur vie même.

Le 14 mai, alors qu'Israël célébrait avec les États-Unis l'ouverture de l'ambassade américaine à Jérusalem, les manifestations ont culminé avec des dizaines de milliers de Palestiniens marchant vers la clôture pour commémorer le 70e anniversaire de leur Nakba et réclamer leur droit au retour.

Selon les statistiques officielles publiées par le ministère palestinien de la Santé à Gaza, 59 Palestiniens, dont 7 enfants, ont été tués et 2771 autres blessés en une seule journée. Les forces israéliennes ont utilisé une force excessive, notamment des balles réelles pour disperser des manifestants non armés. Le nombre de morts s'élève maintenant à 108, tandis que les blessures ont augmenté à 12 291, dont environ 300 blessés souffrent de blessures graves ou critiques, et les chiffres continuent d'augmenter.

Selon les enquêtes et le suivi de ces événements, les organisations soussignées notent ce qui suit:

1. Pour la plupart, les manifestations ont été pacifiques à la barrière de Gaza, tandis que les manifestants ciblés ne menaçaient pas la vie des soldats, ce qui pourrait justifier leur mort ou le recours à une force excessive à leur encontre.

2. Il est vrai que, dans certains cas, des manifestants ont lancé des pierres sur les soldats israéliens, ont tenté de franchir la frontière ou ont utilisé des cocktails Molotov. Cependant, comparé à la grande majorité des cas, ceux-ci étaient limités. De plus, aucun d'eux n'a utilisé ou porté d'arme à feu, étant donné le grand nombre de victimes, l'utilisation de la force meurtrière par Israël n'est en aucun cas justifiable. C'est arbitraire et excessif.

3. Il semble qu'il existe une intention délibérée de compliquer davantage les blessures des manifestants, causant des blessures graves qui peuvent conduire aux handicaps permanents.

4. Dans la plupart des cas, selon les témoignages des médecins, les balles explosives se sont élargies en perçant le corps, laissant une blessure de sortie encore plus grande. Cela a laissé les patients sans autre choix que d'avoir leurs membres inférieurs amputés. Les soldats semblent avoir eu l'intention de causer des amputations aux manifestants.

5. Le gaz utilisé pour disperser les manifestants contenait des substances qui causaient des tremblements, des évanouissements et de l'hystérie. Les médecins sont préoccupés par le fait que cela peut conduire à des infections pulmonaires chroniques, des troubles du système nerveux ou des spasmes chroniques dans les muscles et les nerfs.

6. L'utilisation de tels types d'armes contre des civils qui ne constituent pas une menace réelle pour la vie des soldats contredit les règles établies pour l'usage de la force afin de disperser les manifestations. Une telle utilisation excessive et disproportionnée va à l'encontre des dispositions du premier Protocole additionnel aux Conventions de Genève, qui interdit " l'emploi d'armes, de projectiles et de substances et de méthodes de guerre susceptibles de causer des souffrances inutiles".

7. Les dirigeants israéliens insistent pour soutenir les opérations militaires sur la barrière de séparation de Gaza et refusent d'enquêter sur les incidents qui s'y déroulent. Le ministre israélien de la Défense, Avigdor Lieberman, a déclaré, lors d'un entretien avec la station de radio de l'armée israélienne, le 1er avril, qu'il ne mènerait aucune enquête sur les actions d'Israël aux frontières. Quant au chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Gadi Eizenkot, il a déclaré que «les ordres sont donnés pour un usage excessif de la force». Ces déclarations et ces ordres rendent les dirigeants israéliens directement responsables de ces crimes.

8. Ces manifestations ont lieu pour protester contre un blocus sans précédent de la part d'Israël, qui dure depuis plus de 11 ans, sous la forme d'une punition collective. Après trois opérations militaires israéliennes dévastatrices au cours des dernières années, Gaza devrait devenir inapte à la vie d'ici 2020, selon les rapports de l'ONU. Ces manifestations viennent aussi à la lumière d'une impasse politique qui dure depuis des années, d'une occupation de 50 ans et de l'incapacité à mettre en œuvre le droit au retour, ce qui a encore aggravé la crise. La communauté internationale doit agir maintenant pour mettre fin à ce conflit, principalement en levant le blocus israélien sur Gaza et finalement en mettant fin à l'occupation.

À la lumière de ces faits, les organisations soussignées appellent la communauté internationale, en particulier l'ONU, à travailler sur les points suivants:

1. Israël doit respecter le droit des manifestants dans la bande de Gaza à une manifestation pacifique, et les commandants israéliens doivent empêcher l'usage de la force en traitant les manifestants pacifiques. Les armes à feu ne doivent pas être utilisées sauf dans des circonstances extrêmes et inévitables, comme stipulé dans les lois internationales pertinentes.
2. L'occupation israélienne doit mener une enquête sérieuse et efficace sur les cas d'usage excessif de la force contre les manifestants dans la bande de Gaza et l'utilisation d'armes qui ont causé des souffrances injustifiables, tout en tenant l'auteur responsable de ces crimes et en les traduisant en justice. Les organisations soussignées notent également l'importance de renvoyer ces affaires devant les tribunaux de justice des pays parties aux Conventions de Genève, en vertu du principe de la compétence universelle, pour examiner ces crimes. Ils soulignent

également la compétence de la Cour internationale du crime, dont le Procureur général a évoqué les incidents le 8 avril de cette année.

3. L'occupation israélienne doit mettre fin immédiatement et sans condition au blocus de la bande de Gaza et indemniser tous ceux qui ont été touchés par ce blocus au cours des dernières années. Le gouvernement israélien doit travailler sérieusement pour mettre fin à son occupation à long terme des territoires palestiniens, permettre le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers et indemniser ceux qui ne souhaitent pas rentrer, comme stipulé dans la Résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies.
4. Exercer des pressions effectives sur Israël pour qu'elle mette fin immédiatement au blocus de la bande de Gaza et mette fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens, car cela alimente davantage les conflits et conduit à une nouvelle escalade et à la violence dans la région.

Statistiques des victimes sur la frontière Gaza-Israël depuis le début des manifestations, du 30 mars au 14 mai 2018.

Statistiques des manifestations du droit au retour			
Du 30 Mars au 14 Mai			
108 personnes tuées	Dont 13 enfants	2 Journalistes	3 handicapés
11,930 blessés	Y compris plus de 603 enfants	208 Personnels médicaux	22 Journalistes
	286 grièvement blessés		
	24 Cas d'amputations		
*Ashraf al-Qidra, le porte-parole du ministère de la Santé de Gaza)			

The undersigned organizations:

L'Observatoire Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme
Commission internationale de juristes: CIJ
Centre international de Genève pour la justice
Association internationale du barreau
Journalistes pour les droits de l'homme
Institut international d'études stratégiques, Canada
Centre de recherche De-Colonizer – Israël
Organisation Internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
Alliance Internationale pour les droits de l'homme et le développement
Association des Avocats Arabes - Royaume-Uni
Centre de documentation des crimes de guerre Irakiens
SAM: Organisation pour les droits et les libertés - Genève
Centre International de droit humanitaire - Libye
Centre Ikram pour les droits de l'homme - Irak
Association Culturelle - Algérie
SALAM Organisation Internationale pour la protection des droits de l'homme / SPH
Organisation de la justice – Paris
Insana edgerveren dernekler federasyonu
AFD International
Association des victimes de la torture en Tunisie, Genève - A.V.T.T
Solidarité des Droits de l'Homme
Al - Shehab pour les Droits de l'Homme

Centre d'Identité pour le développement humain - Jordanie
SIGI -Jordanie
Voix Libre - France
Jordan Transparency Association
Réseau Syrien pour les Droits de l'Homme
United Touns Agency for North -South Cooperation
Ambazonia International Policy Commission, Europe
Fundación Latinoamericana por los Derechos Humanos y el Desarrollo (FUNDALATIN)
Association Tamil Uzhagam
Association Le Pont (Palam)
ASSOCIATION CULTURELLE DES TAMOULS EN FRANCE
Association ABC Tamil Oli
Association des étudiants tamouls de France
Association Bharathi Centre Culturel Franco-Tamoul
Association Tourner La Page
Plataforme suisse-latinoaméricaine pour la paix en Colombie
Cercles Nationaux de Réflexion sur la Jeunesse
Egyptian Canadian Coalition for Democracy
International institute for strategic studies and development (iiss) – Canada
Jewish Voice For Peace_ Atlanta
Coexistence, Sweden
Jus . Sweden
Brussels Tribunal